

Faire entrer les communs de la connaissance dans l'école

◆ **Hervé Le Crosnier**

Enseignant-chercheur à l'université de Caen¹

La situation des communs est paradoxale : quand on regarde nos pratiques collectives, nous participons tous plus ou moins de la construction ou de la défense de communs ; mais quand il s'agit de les concevoir, d'en parler, nous nous retrouvons démunis. L'usage de termes pour définir les activités humaines offre toujours un sens nouveau aux perspectives politiques collectives pour les relier à des pratiques sociales. C'est pourquoi il nous semble important de revenir sur la définition des communs, sur ce qu'elle recouvre des activités que nous pouvons mener maintenant et qui dessinent un futur dans lequel nous aurions envie de vivre².

Les communs représentent ce que nous avons et ce que nous faisons ensemble. Ce qui nous est commun. Quand nous nous organisons pour gérer une ressource de façon démocratique, ouverte, nous participons de la réalisation d'un commun. Ceci peut être la création d'une crèche

parentale, gérée et organisée par les parents eux-mêmes, complètement en dehors de la notion de propriété ou de service à autrui. C'est également la création et l'usage de logiciels libres ou d'une encyclopédie coopérative comme *Wikipédia*. Quand nous nous mobilisons pour les fondamentaux de nos vies sociales qui existent en dehors de la propriété, nous reconnaissons qu'il existe quelque chose qui nous est commun, et nous montrons que l'action collective est la force principale susceptible de la défendre. Il en va ainsi de la défense du climat, de l'eau ou de la biodiversité, ces communs universels. Mais également de questions liées à des communs construits, tels l'internet et la défense de sa neutralité.

Vous avez dit « communs ».. ?

D'une manière ou d'une autre, nous sommes toutes et tous des Monsieur Jourdain des communs : nous y participons, nous en saisissons clairement le sens et l'intérêt au sein de ces pra-

¹ Les cours de culture numérique de Hervé Le Crosnier sont disponibles en ressource éducative libre <https://huit.re/hervelc-culture-numerique>. Il est par ailleurs éditeur multimédias chez C&F éditions.

² Le Crosnier Hervé, *En communs, une introduction aux communs de la connaissance*, C&F éditions, 2015

tiques, mais nous ne savons pas mettre un mot clair et générique pour désigner ces activités. Autant ce qui relève de la propriété, privée ou d'État, sur des biens ou sur des territoires, a su gagner une visibilité et un pouvoir, autant ce mouvement souterrain qui organise le vivre ensemble, qui défend notre espace collectif de vie est resté dans l'ombre. Notre activité « en communs » en est réduite à nettoyer les conséquences de l'exploitation du monde à des fins d'accaparement, privé ou d'État, ou à consolider la vie sociale... ce qui se mesure rarement avec les outils d'évaluation habituels de la richesse ou du pouvoir.

D'où vient alors ce paradoxe des communs entre une forte réalité pratique et un très faible écho théorique ? Une clé est à chercher du côté du succès massif d'une formule édictée en décembre 1968 par le sociobiologiste Garrett Hardin : « la tragédie des communs ». Au fil d'une démonstration abstraite, celui-ci a conclu que l'usage de ce qui était commun, de ce qui n'appartenait à personne, conduisait chaque usager à exploiter cette ressource au maximum, finissant par l'épuiser... cette tragédie ferait que les communs mèneraient mathématiquement « à la ruine de tous ». Il y a certes des communs pour lesquels cette situation extrême est effectivement une perspective dramatique, par exemple l'épuisement des ressources marines par la sur-pêche en haute mer, quand le contrôle collectif est difficile. Ou l'encombrement de l'orbite géostationnaire par les déchets des satellites envoyés par les plus riches au début de l'exploitation de la communication par satellite³. Mais la généralisation est hasardeuse... C'est ce qui, depuis les années soixante-dix, a conduit Elinor Ostrom et l'école de Bloomington à aller regarder de plus près ce qui se passe dans les communs réellement existants : réseaux d'irrigation, zones de pêche dans les lacs ou le littoral, règles collectives de communautés dans des situations pour lesquelles la propriété n'est pas le principal instrument de régulation...

De ce voyage dans le concret, elle a montré que les communs qui échappent à cette fable de la tragédie sont les plus nombreux, mais que leur succès dépend de formes de gouvernance que les acteurs se donnent eux-mêmes pour réguler les usages, pour partager les ressources communes tout en les protégeant et les renouvelant⁴. On parle alors d'une approche institutionnelle des communs, montrant en cela que le commun ne réside pas dans la ressource partagée elle-même, mais dans l'activité collective autour de cette ressource qui rend possible le partage et la maintenance de celle-ci.

Chaque commun est différent. La construction sociale qui s'élabore entre acteurs pour créer ou défendre une ressource partagée dépend de nombreux facteurs. La nature même de la ressource ouverte en partage a une grande influence sur la nature des institutions de gouvernance. S'il s'agit d'une ressource épuisable, sa protection va être un véritable enjeu : comment assurer la répartition équitable de cette ressource, lui laisser le temps de se renouveler, et la laisser encore opérationnelle pour les générations futures ? L'usage de l'eau d'irrigation est ainsi un exemple. Le développement actuel des jardins partagés dans les villes françaises également. Au contraire, s'il s'agit de ressources additives, c'est l'extension de l'usage qui va déterminer la valeur collective. Un réseau par exemple n'a vraiment de valeur qu'en fonction du nombre de gens qui vont l'utiliser.

Avec le numérique, et plus généralement la connaissance, nous jouons sur cette autre partition des communs additifs. La multiplication des usages fait la force de ces communs de la connaissance. Mais soyons réalistes : une telle extension tient aux formes organisées autour de la production et la circulation des connaissances. Ce n'est pas une qualité propre à la ressource numérique elle-même. Selon ce mythe, étant facilement reproductible, un bien numérique aurait

³ Rappelons que cette affaire a provoqué à la fin des années soixante-dix un grand schisme au sein de l'Unesco, avec le départ des États-Unis dans ce débat dit du Nouvel Ordre mondial de la communication.

⁴ Ostrom Elinor, *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action* (Political Economy of Institutions and Decisions), Cambridge University Press, 1990 (traduction – de qualité déplorable – La gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles, De Boeck, 2010).

pu porter en lui-même sa capacité de partage, créant une « abondance informationnelle » : nul ne pourrait se l'approprier, ni empêcher son usage par d'autres. Or cette approche utopique néglige la réalité même du numérique, qui est celle d'un monde en évolution. Ce qui est numérisé un jour doit subir des transformations incessantes pour pouvoir continuer à être utilisé le lendemain. Le logiciel libre est ainsi un commun en modification permanente... et repose donc sur l'existence d'une communauté de développeurs et d'utilisateurs qui vont assurer cette maintenance. Ce n'est pas dans le logiciel lui-même que réside sa capacité de partage, mais dans cette communauté, et donc dans les règles qui font que cette communauté de but va perdurer, s'adapter à l'évolution de l'écosystème numérique. La règle principale en ce domaine pour créer l'espace des communs logiciels est la licence GPL (*General Public Licence*). Celle-ci est dite *copyleft*, en ce que tout changement dans le logiciel doit être remis dans le commun en partage⁵. Elle distingue le logiciel libre du logiciel *open source*, pour lequel un acteur privé peut partir d'un code informatique disponible pour tous... le modifier, mais refuser de permettre aux autres développeurs informatiques de bénéficier de ses améliorations. C'est ainsi que *Apple* a conçu son système d'exploitation appuyé sur le système ouvert *Unix* de Berkeley. Les spécialistes peuvent bien retrouver les fondamentaux de *Unix* dans les ordinateurs de la marque à la pomme... mais personne ne peut utiliser *Mac OSX* sur un autre type d'ordinateurs que ceux produits et vendus par elle. Il y a une appropriation d'une connaissance sans retour à la communauté.

Ce qui fait les communs, par opposition, est au contraire à chercher dans les règles, contraintes et normes sociales qui conduisent à la réciprocité : si j'ai pu bénéficier d'un service, je dois m'efforcer de permettre à d'autres d'en bénéficier aussi. C'est par exemple le cas du domaine public littéraire et artistique. Il est ouvert à tous pour tout type d'usage, par exemple pour un

usage marchand... et heureusement, sinon nous aurions perdu tous les chefs-d'œuvre du passé. Mais d'autres peuvent toujours de leur côté s'appuyer sur le domaine public, soit pour une autre opération marchande (la concurrence faisant alors baisser le prix d'accès aux œuvres) soit pour des travaux collectifs en dehors de la sphère marchande. Par exemple pour offrir gratuitement des versions numériques des classiques. Nous touchons ici un aspect intéressant des communs, et plus particulièrement des communs de la connaissance : leur versatilité. Un logiciel libre, une œuvre du domaine public, une image diffusée sous une licence ouverte (du type *Creative Commons*) peuvent être réutilisés, y compris dans des services marchands... mais restent pour autant disponibles à la communauté pour d'autres types d'usages. La ressource partagée reste accessible au marché d'un côté, à l'État de l'autre, tant que les acteurs qui ont créé ou maintenu cette ressource le décident, mais ils ne sont pas spoliés de son usage.

Un livre, un disque sont faits pour être prêtés, pour circuler. J'éprouve du plaisir quand je peux faire découvrir un auteur ou un musicien à mes amis. Un petit pincement aussi pour savoir si le livre va revenir, mais cela me permet de mesurer la qualité du lien amical qui nous unit, et qui demande qu'on s'organise pour équilibrer la situation de prêt. Cela peut aller de la liste qu'on attache avec un magnet sur le frigidaire, jusqu'à une organisation collective dans les bibliothèques. Il faut une forme de « gouvernance » de cette relation. Je prête les objets culturels que j'achète, et je me fais prêter ceux que mes amis (ou ceux qui sont en relation avec moi au travers de la même structure collective comme un centre de documentation) achètent. Parfois même, l'organisation peut se retrouver sous la forme de « *free libraries* », petites étagères de quartier dans lesquelles chacun peut prendre ou déposer des livres déjà lus pour les faire circuler. L'expérience de #bibliodebout, durant laquelle des personnes ont proposé dans plusieurs villes

⁵ Il existe d'autres licences, ayant des conséquences différentes sur l'organisation des communautés de développeurs du logiciel libre. Je reste ici volontaire simple... mais pour approfondir et mettre les nuances qui s'imposent, on pourra lire avec intérêt : Broca Sébastien, *Utopie du logiciel libre : du bricolage informatique à la réinvention sociale*, Le Passager Clandestin, 2013, 288 p.

des stands de circulation de livres durant le mouvement social du printemps 2016, est une forme de création d'un commun autour du livre. Cela a toujours commencé par des achats, et donc par une économie de la culture. Le commun s'organise à côté, comme une forme de relation sociale autour de ces ressources.

Le partage, moteur de solidarité

Cependant, avec le numérique est venue une capacité à tracer chaque usage, à individualiser la consommation culturelle. Le partage est devenu l'ennemi, alors qu'il est au fondement même des pratiques culturelles. Entre les injonctions légales répétées avant chaque usage (vous ne pouvez regarder ce DVD que dans le cercle de famille...) et la pose de verrous numériques (les DRM, *digital right management systems*) pour empêcher le prêt, une stratégie de dépréciation du partage est organisée. Au lieu de réfléchir à une situation qui permettrait à la fois de générer des revenus (les achats avant prêt, ou sous une autre forme la mutualisation par le biais d'une cotisation culturelle liée à chaque accès internet ou chaque outil numérique) et donc de dynamiser l'économie de la culture, tout en préservant le prêt, le partage qui fait découvrir et qui donc incite aux achats suivants... on a préféré renvoyer la culture, d'un commun pour mieux comprendre le monde vers un acte de pure consommation individuelle. Ne reculant jamais devant l'absurdité, les mêmes commencent à nous parler de « partage familial »⁶ : en payant un peu plus son abonnement, vous pourrez permettre l'accès aux autres membres de votre foyer. Quel progrès !

Ce refus du partage qui existe pour la culture se retrouve pour les autres domaines de la connaissance. Ainsi, des connaissances produites qui pourraient grandement améliorer les conditions de vie des populations sont bloquées, leur ré-utilisation empêchée par des brevets et des accords de licence. Ceci est particulièrement flagrant dans le domaine médical ou agro-alimentaire. Certains

disent que cette limitation à la circulation du savoir permet à l'inventeur premier de disposer d'un revenu garanti afin de mener les recherches pour les produits de demain. Ce serait le cercle vertueux du monopole du créateur sur son savoir. Malheureusement, la réalité vient infirmer cette belle logique abstraite. Les rendements accrus promis par les semences OGM propriétaires n'ont jamais été au rendez-vous. Et aujourd'hui ce sont, d'après les experts de l'ONU sur l'agriculture, les petites fermes pratiquant l'agro-écologie qui ont le plus d'avenir pour nourrir le monde⁷. La révolution verte des grands semenciers, bardée de brevets, n'a pas pu empêcher l'extension de la faim dans le monde... mais a su garantir les revenus de quelques uns. Nous sommes dans une situation que l'on dit des « anti-communs » : un savoir trop « protégé » n'est plus utilisé pour les buts qui sont les siens (réduire la faim et les maladies épidémiques, comme le désignent les Objectifs du Millénaire pour le Développement de l'ONU). De même, en limitant la fabrication à bas coût et l'usage de médicaments essentiels par les pays pauvres, le modèle pharmaceutique actuel finit par mettre en danger les populations mondiales : les maladies épidémiques se développent (cas de la tuberculose résistante), et reviennent dans les pays riches... qui financent les revenus des laboratoires par des systèmes mutualisés ou assurantiels qui provoquent la hausse inconsiderée des prix des médicaments. Ceci conduit chaque entreprise pharmaceutique à vouloir créer des produits aux mêmes compétences (on parle de « *me too* »), ou à remplacer des produits dont le brevet arrive à échéance par des médicaments plus chers à défaut d'être plus efficaces. Dans ce domaine, les crises de santé publique d'une part (« épidémie » de diabète, d'obésité, de tabagisme à côté des maladies transmissibles) et les multiples affaires de conflits d'intérêt de l'autre, montrent qu'il est temps que le savoir redevienne un bien commun, que la science se retrouve en logique de coopération et non dans une situation malsaine de concurrence.

⁶ « Google Play lance le partage familial comme Apple », 01.Net, 27 juillet 2016 <http://www.01net.com/actualites/google-play-lance-le-partage-familial-comme-apple-1020408.html>

⁷ *Agroecology and the Right to Food*, Report presented at the 16th Session of the United Nations Human Rights Council [A/HRC/16/49]. http://www.sr-food.org/images/stories/pdf/officialreports/20110308_a-hrc-16-49_agroeco-logy_fr.pdf [version en français].

Mais il est aussi de nombreuses raisons d'espérer. La dynamique de retour de la science et des connaissances aux communs est déjà engagée. Un grand nombre de chercheurs ont choisi de publier leurs travaux en accès libre, rendant le savoir disponible à toutes les communautés scientifiques et aux associations de la société civile intéressées par la science. Leur réussite a conduit les États à adopter des lois ou des règlements qui favorisent ce partage du savoir. Ce qui nous rappelle que les communs restent toujours dans une relation dialectique avec le marché et les puissances publiques. Les grands succès scientifiques de la période 1945-1970 sont désignés par les historiens des sciences comme « la science ouverte », et l'attitude « communaliste » repérée par le sociologue des sciences Robert K. Merton s'avérait d'une grande efficacité en plus d'être moralement en accord avec l'intérêt de la société. Mais l'extension du monde des brevets des méthodes techniques vers le savoir lui-même, qui a débuté à la fin des années soixante-dix par le brevetage de bactéries modifiées, puis par la mise sous copyright du logiciel, a servi à mettre en place le monde de la recherche hyper-concurrentiel actuel, dans lequel des produits non-testés sont mis au plus vite sur le marché... pour qu'on s'aperçoive des années après des effets secondaires, alors même qu'ils sont largement diffusés. Toutes les affaires médicales ou agroalimentaires montrent les conséquences sociales de cet abandon du commun scientifique. Pire encore, en limitant l'indépendance des chercheurs, par le mode d'attribution des financements, ce sont les capacités même d'expertise indépendante de la société qui sont mises à mal.

Un accomplissement collectif

Heureusement, là encore, la défense des communs de la connaissance s'organise et part d'initiatives « à la base ». Les paysans se regroupent pour obtenir des « semences fermières », adaptées aux conditions locales et aux méthodes d'agriculture à forte composante de savoir telles la permaculture ou l'agriculture urbaine. Le développement collectif de produits innovants se réalise dans de nombreux tiers-lieux où le partage du savoir est la règle (fablabs, hackerspaces, biolabs...).

Et bien entendu, de nombreuses institutions souhaitent défendre leur rôle collectif de service au public autour du savoir. Les bibliothèques et centres de documentation au premier chef. L'accès au savoir et à la culture, même durant la période de monopole propriétaire sur les œuvres et les inventions, reste une priorité sociale. Bibliothécaires et documentalistes ont constitué une force de résistance partout dans le monde aux tentatives d'enclosure du savoir derrière des intérêts privés. En France par exemple, elles ont réussi à transformer la volonté des éditeurs de les considérer comme des guichets d'enregistrement du succès des livres en une licence légale. Lors du débat des années quatre-vingt-dix sur ce qu'on a nommé maladroitement le « droit de prêt », les éditeurs souhaitaient qu'un reversement soit associé à chaque prêt d'ouvrage, reproduisant la courbe des succès déjà enregistrés dans les librairies. Les bibliothécaires ont obtenu que la somme versée à l'édition soit forfaitaire et payée en fonction de l'achat du document. Ceci crée une forme spécifique de paiement mutualisé : le choix des achats est laissé au professionnalisme des bibliothécaires, indépendamment de l'usage ultérieur. C'est ce qu'en musique on a appelé la licence légale ou la contribution créative : une somme forfaitaire est collectée pour que tous les usages d'une œuvre soient couverts (téléchargement, prêt, écoutes multiples...). Les capacités d'imagination pour financer le savoir comme un commun ne manquent pas. Il suffit juste de quitter l'idée que seul le pourcentage sur chaque usage serait le modèle. Un modèle qui ne sert au final que les producteurs de *best-sellers*, de *blockbusters* ou de musique à rotation rapide sur les radios, ignorant le reste de la production culturelle.

Mais plus encore, il est possible de créer collectivement des savoirs qui ont très peu besoin de financements. L'activité de milliers de personnes peut ainsi créer la plus grande encyclopédie du monde à titre bénévole. Le succès de *Wikipédia* montre qu'il existe dans la population une « pulsion épistémique » : vouloir savoir et vouloir partager son savoir. Ce n'est pas toujours au titre d'une activité professionnelle que les gens écrivent et transmettent. Ils le font sur des médias sociaux ou sur des blogs ou encore dans des structures

de partage du savoir. Au-delà de *Wikipédia*, qui est un emblème, on trouve par exemple le Projet Gutenberg de diffuser les classiques du domaine public à partir de l'activité bénévole, ou le projet *Framalang* qui coordonne des traducteurs bénévoles pour proposer l'accès en français à des textes jugés essentiels et disponibles dans d'autres langues sous des licences ouvertes. La documentation iconographique est elle aussi de plus en plus considérée comme un commun, les caméras portables de nos téléphones permettant à chacun.e de devenir le témoin de sa propre vie et de partager ce qu'il voit, comme les monuments de son environnement, les portraits... Ceci existe à l'échelle locale (par exemple Wiki-Brest) ou internationale (*Wikicommons*). Tous ces projets visent, à partir de la propension au partage du savoir, à constituer d'immenses banques de données de référence, à faire circuler la connaissance et la culture. Bien évidemment, ceci n'est pas forcément du goût de ceux qui en font leur marché. Le chemin du partage n'est pas acquis et sera semé d'embûches, comme le montrent la récente loi sur le numérique et la question du « droit de panorama » en France⁸.

Là encore, ce qui définit le commun n'est pas l'acte marchand ou non, mais la logique de l'action collective pour le partage de ressources. Que l'on ne puisse pas priver les acteurs qui ont mis des savoirs « en communs » de leurs objectifs de partage. Des garanties juridiques sont nécessaires. Par exemple la licence associée à *Wikipédia* (licence Creative Commons by-sa) permet de penser que s'il venait un jour à quelqu'un l'idée de s'approprier la base de données de ce service, alors les wikipédiens pourraient toujours faire une copie de leur côté et maintenir celle-ci ouverte. C'est assez différent de ce qui se passe sur les médias sociaux, dans lesquels les internautes créent le produit et l'intérêt (les échanges, les messages, les rediffusions – abusivement nommées « partage » sur ces plateformes)... mais où le bénéfice global ne va qu'aux propriétaires de la plateforme, qui se permettent en plus de tracer les usagers, de les profiler et de revendre ces données personnelles.

Former au savoir-être en communs

De l'ensemble de ce panorama, trop rapide, on voit l'importance d'un comportement altruiste dans la construction du commun. Chaque acteur du commun le fait à la fois pour lui-même (il en a besoin), mais aussi pour d'autres et pour garantir l'indépendance de ce qu'il construit. Il s'agit de participer à quelque chose « de plus grand que soi ». Dès lors, la question de la formation prend une grande importance. Participer aux communs demande de développer un « savoir-être » citoyen, une logique de partage, alors même qu'une large part de l'éducation est basée sur la concurrence et la hiérarchie. Comment ré-introduire le collectif, la participation, l'engagement dans l'école doit devenir une préoccupation des enseignants, et plus particulièrement des professeurs documentalistes, qui peuvent profiter de leur situation d'interface entre l'école et la société de l'information, à la croisée des champs disciplinaires et des savoirs pour organiser des projets pédagogiques sous forme d'ateliers pratiques, de réflexions et de travaux collectifs de participation aux communs de la connaissance⁹. Et inciter les autres enseignants à cela, notamment en développant et en valorisant les Ressources Éducatives Libres, cours ou documents pédagogiques partagés au plus grand bénéfice des élèves, mais aussi des autres enseignants qui peuvent trouver un nouveau moyen de rompre leur isolement et de partager les savoirs et les méthodes de transmission.

Le retour des communs signifie beaucoup de choses sur les espoirs citoyens qui traversent la société. Le futur n'est pas écrit, et il dépend de la capacité de chacun à se replacer dans une autre logique de partage, d'échange et de production collective. C'est tout le sens des communs : redonner l'espoir et offrir de nouvelles lunettes pour envisager un avenir collectif aux sociétés mondiales.

⁸ Pour la liberté de panorama. Wikimedia France. Disponible sur : <http://libertedepanorama.fr>

⁹ On trouvera des compte-rendus d'expériences en ce sens dans le numéro de juin 2016 de la revue Inter-Cdi.